



BUREAU SYNDICAL

RÉUNION DU 21 AVRIL 2017

Date de la convocation : 12 avril 2017

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Mr Pierre DUCOUT (Président), Monsieur Matthieu ROUYEYRE (1^{er} Vice Président), Monsieur Alain RENARD (2^{ème} Vice Président), Monsieur Bernard LAURET (3^{ème} Vice Président) et Monsieur Anacleto ALFONSO (secrétaire).

**DÉLIBÉRATION N°20170421_001
CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES
POUR L'ACHAT DE MATÉRIELS DESTINÉS AUX TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR L'ÉDUCATION**

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE MATÉRIELS DESTINÉS AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR L'ÉDUCATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n °2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux Marchés Publics,

Vu les statuts du Syndicat mixte Gironde Numérique qui lui permettent, d'être le coordonnateur de commandes publiques pour toute catégorie d'achat ou de commande publique se rattachant à ses domaines d'activités,

Considérant que sur la base de l'article L 5111-1 du CGCT et conformément à son objet statutaire, le Syndicat mixte Gironde Numérique a initié un projet de mutualisation de services numériques proposé depuis novembre 2010 à ses adhérents permettant ainsi d'assurer une couverture cohérente, homogène et continue des services considérés sur l'ensemble du territoire,

Considérant que le rôle du Pôle Services Numériques est d'assurer, dans un but d'intérêt général, la mise en commun de moyens humains, techniques et financiers sur la base d'une mutualisation des technologies de gestion, d'information et de communication au profit de ses membres. Il a vocation à entreprendre toutes études, recherches, démarches et réalisations permettant d'atteindre cet objectif de mutualisation et de péréquation des technologies numériques.

Considérant que Gironde Numérique a été missionné pour favoriser le développement des usages du numérique dans les écoles du 1^{er} degré du département par la mise en place de moyens matériels dédiés par établissement scolaire et moyens mutualisés,

Considérant que l'article 28 de l'ordonnance n °2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux Marchés Publics permet aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes et que ces derniers ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats,

Considérant qu'il est proposé de constituer un groupement de commandes afin de passer conjointement un marché pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation. La convention constitutive du groupement qui doit être signée par ses membres définit les règles de fonctionnement du groupement notamment s'agissant des modalités de passation et d'exécution du marché.

Dans ces conditions, je vous propose Messieurs de bien vouloir :

- Autoriser la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation auquel participeront Gironde Numérique et les collectivités territoriales girondines situées hors Bordeaux Métropole,
- Accepter et signer les termes de la convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation,

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE MATÉRIELS DESTINÉS AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR L'ÉDUCATION

- Autoriser le Président à signer les marchés et accords cadres ainsi que tous les documents y afférents, et à organiser les procédures de mise en concurrence pour le compte des membres du groupement,
- Accepter que Gironde Numérique soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé, en la personne de Monsieur le Président, Pierre DUCOUT

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat mixte Gironde Numérique,

Le 21 avril 2017

Pour expédition conforme,

Le Président
de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT

Annexe 1 : Projet de convention de groupement
Annexe 2 : Projet de modèle de délibération adhésion au groupement